

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations



Conseil Communautaire

☎☎☎☎☎☎

Séance du **Mercredi 24 Juin 2026 à 18h00**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20260624-D2026-6-6-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2026

Publication : 01/07/2026

**Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité et publication par la mise en ligne sur le site internet.**

**Date de convocation :  
18 juin 2026**

Nombre de membres en exercice : **55**

Nombre de membres présents : **43**

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : **6**

Nombre de membres excusés : **4**

Nombre de membres absents : **2**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le dix-huit juin deux mille vingt-six.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaires ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le dix-huit juin deux mille vingt-six.

Mme Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du même code.

**Objet : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Classique et OPAH de Renouvellement Urbain (RU) multi-sites 2024-2028 : Modification n°2 des règlements d'attribution des subventions**

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT			M. Sylvain DELANGE		
Mme Valérie CATHERINE			X		
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Pierrette MAURICE			Mme Sandrine PARISY		
Mme Sandrine PARISY	X				
M. Hervé PONDEMER	X				
<b>LA VILLETTE</b>					
M. Arnaud BREARD	X				
<b>PERIGNY</b>					
M. Jérémy MORU	X				
<b>PONTECOULANT</b>					
Mme Gislaine MARIE	X				
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>					
Mme Vanessa LARCHER	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>					
Mme Isabelle PAUTRET	X				
<b>BEAUMESNIL</b>					
M. Gilles PORQUET	X				
<b>CAMPAGNOLLES</b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>					
M. Denis JOUAULT	X				
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>					
M. Anthony LEROYER	X				
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>					
M. Christophe ENGUEHARD				X	
Mme Noémie ESNOULT	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
M. Sylvain LEROYER	X				
<b>PONT-BELLANGER</b>					
M. Jean-Pierre MURIER		Mme Martine TREMPU			
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>					
Mme Anita GUILLOUET	X				
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>					
Mme Catherine GARNIER	X				
<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>					
Mme Catherine BROCHET	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Edward LAIGNEL			M. Frédéric TREFEU		
Mme Sandrine LEPETIT					X
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. James LOUVET	X				
Mme Cécile RAULD	X				
Mme Caroline TORTORICI	X				
M. Frédéric TREFEU	X				
<b>VALDALLIERE</b>					
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Noëlle BRU	X				
M. Romain LE MOAL	X				
M. Patrice LEPAINTEUR	X				
M. Patrick POUPION	X				
Mme Mathilde SOINARD	X				
<b>VIRE NORMANDIE</b>					
M. Lucien BAZIN			M. Pascal MARTIN		
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Eddy COUTARD	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Roselyne DUBOURGUAIS	X				
Mme Maryse DUVAUX					X
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Marie-Line GUEDJ			M. Patrice MARCHAND		
M. Sébastien LEBRUN			M. Michel LELARGE		

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
M. Michel LELARGE	X				
Mme Hélène LEPRINCE				X	
M. Patrice MARCHAND	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT				X	
M. Alexandre PORÉE	X				
Mme Martine ROBBES	X				
M. Jacques SALLARD	X				
<b>TOTAL</b>	<b>42</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>2</b>
<b>Nombre de Membres en exercice</b>	<b>55</b>				
<b>Nombre de conseillers présents</b>	<b>43</b>				
<b>Quorum</b>	<b>28</b>				
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)</b>	<b>49</b>				

**M. Denis JOUAULT, Vice-Président délégué à l'Habitat et de l'Accueil des Gens du Voyage, donne lecture du rapport suivant :**

Chers collègues,

L'Intercom de la Vire au Noireau a signé le 26 décembre 2023, deux Conventions avec l'ANAH et l'État permettant la mise en place du suivi-animation d'une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) de droit commun dite « classique » et d'une OPAH Renouvellement Urbain (RU) multi-sites sur la période 2024-2028.

Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, ces deux opérations portent la volonté communautaire d'aller vers une politique de l'aménagement et d'habitat structurée et cohérente sur l'ensemble du territoire. Ces opérations ont pour objectif de répondre aux enjeux suivants :

- Lutter contre la précarité énergétique,
- Résorber l'habitat indigne ou dégradé, notamment les situations les plus lourdes
- Encourager les travaux d'accessibilité et d'adaptation des logements facilitant le maintien à domicile des personnes à mobilité réduite,
- Encourager la remise sur le marché de logements vacants et l'attractivité résidentielle du bâti (ancien et de la reconstruction),
- Développer une offre de logements locatifs à loyers maîtrisés,
- Participer à l'accompagnement technique et financier des copropriétés

Disposant déjà d'une OPAH RU sur le centre-ville de Vire et d'une OPAH de droit commun sur le reste de son territoire, la commune de Vire Normandie n'a pas pu être intégrée au démarrage.

Dans la continuité de la dynamique établie et la volonté d'harmonisation de la politique de l'habitat sur l'ensemble du territoire, il avait été pré-identifié lors de l'étude pré-opérationnelle, une intégration future de la Commune de Vire Normandie aux deux nouvelles OPAH (OPAH classique Intercom de la Vire au Noireau et OPAH RU multi-sites).

Chaque convention d'OPAH a ainsi fait l'objet d'un avenant n°1 afin d'intégrer les points suivants :

- L'extension du périmètre d'intervention de chaque OPAH avec l'intégration de la Commune de Vire Normandie,
- La mise à jour des objectifs quantitatifs et du plan de financement prévisionnel de l'ANAH (recalibrage des objectifs), de l'Intercom de la Vire au Noireau et l'ajout d'aides spécifiques financées par la Commune de Vire Normandie,
- L'intégration des nouvelles dispositions relatives à Mon Accompagnateur Renov' dit « MAR' ».

En cohérence avec les avenants n°1 aux conventions d'OPAH Classique et d'OPAH RU signés le 6 février 2026, il convient de modifier les deux règlements d'attribution des OPAH.

Aussi :

Vu la délibération n°D2023-11-6-11 du Conseil Communautaire du 16 novembre 2023, approuvant la mise en place des deux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat : OPAH Classique et OPAH Renouvellement Urbain multi-sites pour une durée de 5 ans (2024-2028).

Vu les deux conventions d'OPAH Classique et OPAH Renouvellement Urbain (RU) signées le 26 décembre 2023.

Vu la délibération n°D2024-6-5-8 du Conseil Communautaire du 27 juin 2024 relative à l'adoption des règlements d'attribution des subventions.

Vu la délibération n°D2024-11-7-22 du Conseil Communautaire du 28 novembre 2024 approuvant la modification n°1 des deux règlements d'attribution pour les deux OPAH sur la période 2024-2028.

Vu la délibération n°D2025-12-7-20 du Conseil Communautaire du 11 décembre 2025, approuvant les deux projets d'avenant n°1 aux Conventions d'OPAH Classique et d'OPAH RU multi-sites.

Vu les deux avenants n°1 aux Conventions d'OPAH Classique et OPAH RU multi-sites signés le 6 février 2026.

**Selon l'exposé de ces motifs, et suivant les avis favorables de la commission « Aménagement de l'espace » réunie le 27 mai 2026 et du Bureau communautaire réuni le 10 juin 2026, il est ainsi demandé au Conseil Communautaire :**

- d'approuver la modification n°2 des deux règlements d'intervention, **annexés à la présente délibération**, pour les deux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur la période 2026-2028 ;
- de décider que les aides prévues dans les règlements d'intervention seront attribuées dans la limite des crédits inscrits au budget.

## VOTE

## Vote ordinaire à main levée :

Pour :	49	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc - 14000 CAEN, ou sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures.

Mme Roselyne DUBOURGUAIS  
Secrétaire de séance

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE  
Présidente de l'Intercom de la Vire au  
Noireau

